

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 4 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20
Pouvoir : 3
Absents : 4

Date de la convocation : 28/03/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU
INGRASSIA Christine représentée par D RENAUD
SULLI Bruno représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.**Secrétaire de séance** : Pascal BERGONNIER**DELIBÉRATION N° 83****RAPPORTEUR** : Jean-François FRAUDEAU**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION D'UNE CLASSE A L'ECOLE LANGEVIN WALLON DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DETR)**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la collectivité a fait le choix de se lancer dans une démarche volontariste de **renovation de ses structures d'accueil de l'enfance** sur plusieurs années.

Une partie des travaux envisagés en 2019 concernent l'école Langevin Wallon : traitement acoustique de la classe n°4 par la création d'un faux plafond et remplacement des luminaires existants.

Le montant estimatif des travaux est de 13 400,00 € HT.

L'Etat peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (*Pour information le taux de subvention DETR s'élève à 30 % du coût HT*).

Le plan de financement est le suivant :

- <u>Subvention DETR</u> :	4.020,00 €
- Fond de concours CAGC :	2.500,00 €
- Fonds propres :	6.880,00 €
Total	13.400,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'Etat.

Considérant la nécessité de rénover l'école Langevin Wallon,
Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que l'Etat peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux de rénovation dans une classe de l'école Langevin Wallon pour un montant de 13 400,00 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer les demandes de subventions ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR ;
- **charge** Mme la maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **09 AVR. 2019**
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le **09 AVR. 2019**

